



**European Committee  
of the Regions**

# La mise en œuvre de l'initiative d'investissement en réaction au coronavirus (CRII et CRII+)

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.



**Enquête sur la mise en œuvre de l'initiative d'investissement en réaction au coronavirus (CRII & CRII+):**

[l'initiative d'investissement en réaction au coronavirus](#) (CRII), ayant pour objectif de mobiliser des fonds encore disponibles au titre des Fonds structurels et d'investissement européens 2014-2020 afin de fournir aux États membres des liquidités immédiates pour financer les investissements liés à la pandémie de COVID-19 (tels que les investissements destinés au secteur de la santé, au soutien apporté aux PME et au marché du travail), est entrée en vigueur le 24 mars 2020.

Un deuxième train de mesures intitulé «initiative d'investissement + en réaction au coronavirus» (CRII+) est venu la compléter, en introduisant des dispositions d'une souplesse supplémentaire exceptionnelle telles

que les transferts entre les trois fonds de la politique de cohésion (FEDER, FSE et Fonds de cohésion) et entre les différentes catégories de régions; la concentration thématique est également assouplie et le taux de cofinancement de l'Union peut temporairement atteindre 100 %. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er mai 2020.

De plus, le programme REACT-EU, une initiative législative d'urgence permettant de débloquer 47,5 milliards d'euros par le biais des fonds structurels au profit des États membres et des régions les plus touchés, vient de commencer à être mis en œuvre dans les États membres.

Grâce à la présente enquête, la commission COTER du Comité européen des régions, qui gère les travaux consultatifs portant sur la politique de cohésion, souhaite recueillir de plus amples informations concernant la manière dont progresse la mise en œuvre de ces mesures d'urgence, ainsi que leurs avantages et inconvénients, en s'appuyant sur l'expérience des régions et des autorités de gestion.

Les conclusions de l'enquête alimenteront les travaux politiques de la commission COTER du CdR, qui consacrera un débat plus approfondi à cette question lors d'une de ses prochaines réunions.

### Qui devrait répondre à cette enquête?

Cette enquête s'adresse aux représentants des collectivités locales et régionales (fonctionnaires, responsables politiques ou autres), aux autorités de gestion des programmes opérationnels des Fonds structurels, ainsi qu'à d'autres parties prenantes au niveau local et régional qui sont concernées par l'initiative d'investissement en réaction au coronavirus (CRII & CRII+) et REACT-EU.

### Comment les résultats de l'enquête seront-ils utilisés?

Ses résultats contribueront aux travaux politiques de la commission COTER. L'enquête sera ouverte jusqu'au **14 juin 2021** à minuit.

Répondre au questionnaire ne devrait pas prendre plus de 15 minutes.

Toutes les réponses demeureront confidentielles.

Pour de plus amples informations, vous pouvez prendre contact à l'adresse [coter-survey-cor@cor.europa.eu](mailto:coter-survey-cor@cor.europa.eu).

## Section 1 - Coordonnées du répondant

*(L'astérisque (\*) indique qu'une réponse est obligatoire)*

---

\* *Prénom*

Samuel

\* *Nom*

Brossard

\* Courriel

samuel.brossard@nouvelle-aquitaine.fr

\* Fonction ou responsabilité

Délégué Régional Europe et International

\* Organisation

Région Nouvelle-Aquitaine

\* Pays dans lequel est établi le siège de l'organisation

- |                                 |                                         |                                  |                                          |
|---------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------|
| <input type="radio"/> Allemagne | <input type="radio"/> Espagne           | <input type="radio"/> Italie     | <input type="radio"/> Portugal           |
| <input type="radio"/> Autriche  | <input type="radio"/> Estonie           | <input type="radio"/> Lettonie   | <input type="radio"/> République tchèque |
| <input type="radio"/> Belgique  | <input type="radio"/> Finlande          | <input type="radio"/> Lituanie   | <input type="radio"/> Roumanie           |
| <input type="radio"/> Bulgarie  | <input checked="" type="radio"/> France | <input type="radio"/> Luxembourg | <input type="radio"/> Slovaquie          |
| <input type="radio"/> Chypre    | <input type="radio"/> Grèce             | <input type="radio"/> Malte      | <input type="radio"/> Slovénie           |
| <input type="radio"/> Croatie   | <input type="radio"/> Hongrie           | <input type="radio"/> Pays-Bas   | <input type="radio"/> Suède              |
| <input type="radio"/> Danemark  | <input type="radio"/> Irlande           | <input type="radio"/> Pologne    |                                          |

\* Q1.2 - Vous répondez au présent questionnaire au nom:

- D'un membre du CdR ou d'autres collectivités publiques de l'échelon régional ou local
- D'une autorité de gestion des Fonds ESI (y compris les entités déléguées)
- D'autres parties prenantes informées

## Section 2 - Utilisation de l'initiative d'investissement en réaction au coronavirus (CRII et CRII+)

---

### Q2.1 - Votre région ou État membre a-t-elle/a-t-il décidé de reprogrammer les programmes opérationnels du FEDER, du Fonds de cohésion ou du FSE?

- Non
- Oui

Dans l'affirmative, quelles modifications ont été introduites dans les programmes pour faire usage de la flexibilité supplémentaire offerte par les initiatives CRII et CRII+?

250 caractère(s) maximum

La Région Nouvelle-Aquitaine a mobilisé trois axes CRII dans le cadre des trois programmes opérationnels (PO) Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, pour un montant de 7 450 000 € de Fonds social européen (FSE), afin de répondre au contexte de crise.

**Q2.2 - Si le gouvernement national a décidé de reprogrammer le programme opérationnel en utilisant les initiatives CRII et CRII+, votre région a-t-elle été associée à la décision?**

- Oui  
 Non  
 Sans objet

**Q 2.3 - Dans votre région ou votre État membre, un transfert de ressources a-t-il eu lieu entre les trois Fonds ESI ou certains d'entre eux (Fonds européen de développement régional, Fonds social européen et Fonds de cohésion)?**

- Oui  
 Non

**Q2.4 - Votre région a-t-elle bénéficié de transferts entre les différentes catégories de régions?**

- Oui  
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser la catégorie de votre région ainsi que celle des régions (les moins développées, en transition ou les plus développées) dont provenaient les transferts.

**Q2.5 - Votre région ou État membre a-t-elle/a-t-il utilisé la flexibilité des fonds en matière de concentration thématique?**

- Oui  
 Non

**Q2.6 - Votre région a-t-elle opté pour l'option de cofinancement à 100 % de l'UE pour les dépenses effectuées au cours de l'exercice 2020-2021?**

- Oui  
 Non

En cas de réponse négative, pour quelle raison principale?

**Q2.7 - Les initiatives CRII et CRII+ permettent de recourir aux Fonds structurels pour investir dans le secteur de la santé afin de répondre à la crise du coronavirus. Cela a-t-il été possible dans le cadre des catégories de dépenses existantes des programmes opérationnels?**

- Oui  
 Non

En cas de réponse négative, quelles ont été les difficultés que vous avez rencontrées?

Création de trois nouveaux axes prioritaires nécessaires dans les PO et mobilisation uniquement du FSE. en effet, la modification des Programmes n'a pu être réalisée qu'après la confirmation des publics cibles « grand public » sur le FSE, à l'inverse du Fonds européen de développement régional (FEDER), centré uniquement sur le personnel « santé ».

**Q2.8 - Pensez-vous que la réaffectation des fonds dans le cadre de l'initiative CRII+ pourrait entraver la réalisation d'investissements essentiels dans votre région?**

- Non  
 Oui

Dans l'affirmative, veuillez préciser:

## Section 3 - Modifications possibles à prendre en considération en cas de révision de l'initiative CRII+:

---

**Q3.1 - Parmi les mesures d'urgence suivantes des initiatives CRII et CRII+, quelles sont celles qui devraient être prorogées au-delà du 30 juin 2021?**

- La période d'éligibilité des coûts;
- La règle de dégageant «N+3» pour la période de programmation 2014-2020;
- Le taux de cofinancement de l'UE de 100 %;
- L'exemption de se conformer aux exigences en matière de concentration thématique;
- La possibilité d'invoquer la pandémie de coronavirus comme motif de force majeure pour les opérations qui n'ont pas pu faire l'objet d'une demande de paiement (moins de 1 000 000 EUR);

Pourquoi opteriez-vous pour ces prorogations (le cas échéant)?

*250 caractère(s) maximum*

Autre prorogation (veuillez préciser):

*250 caractère(s) maximum*

Des règles spécifiques pour les circonstances urgentes et imprévues dans les directives européennes sur les marchés publics

**Q3.2 - Relèveriez-vous le seuil de la règle relative aux aides d'État «de minimis»?**

- Non  
 Oui

Dans l'affirmative, quel seuil préconiserez-vous:

500 000 €

## Section 4 - REACT-EU: état d'avancement de la mise en œuvre

**Q4.1 - Votre région participe-t-elle à la prise de décision concernant l'allocation des ressources REACT-EU? (Article 92 ter, paragraphe 5, sixième alinéa du RPDC)**

- Oui  
 Non

**Q4.2 - Quel est l'état d'avancement du processus de programmation des fonds REACT-EU supplémentaires dans votre région ou votre État membre?**

	FEDER	FSE	CTE/Interreg
Discussions internes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Discussions informelles avec la Commission	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procédure de modification formelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Modification du programme opérationnel menée à bien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sans objet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**Q4.3 - Comment les ressources disponibles ont-elles été allouées?**

- À un ou plusieurs axes prioritaires distincts d'un programme existant  
 À un nouveau programme

**Q4.4 - Si votre État membre ou votre région a présenté un nouveau programme opérationnel ou a modifié un programme existant, a-t-il été approuvé par la Commission dans un délai de 15 jours ouvrables?**

- Oui  
 Non

**Q4.5 - Si votre région a déjà pris une décision, pourriez-vous indiquer sur quelles actions le soutien a été ciblé?**

- Les investissements dans des produits et des services pour les services de santé ou dans les infrastructures sociales;
- Le fonds de roulement ou le soutien à l'investissement des PME dans des secteurs à fort potentiel de création d'emplois;
- Contribution à la transition vers une économie numérique et verte, aux investissements dans les infrastructures fournissant des services de base aux citoyens et aux mesures de soutien économique

dans les régions les plus dépendantes des secteurs qui ont été les plus touchés par la crise de la COVID-19;

- L'accès au marché du travail par le maintien de l'emploi des salariés et des travailleurs indépendants;
- L'aide aux personnes en situation de vulnérabilité et l'extension des mesures en faveur de l'emploi des jeunes conformément à la garantie renforcée pour la jeunesse;
- Les investissements dans l'éducation, la formation et le développement des compétences liés aux transitions écologique et numérique;
- Les systèmes sociaux contribuant à l'inclusion sociale, à la lutte contre la discrimination et aux mesures d'éradication de la pauvreté;
- La décision n'a pas encore été adoptée.

**Q4.6 - Votre région prévoit-elle de recourir à l'éligibilité rétrospective, afin que les dépenses de février 2020 puissent bénéficier des règles plus souples de REACT-EU?**

- Oui
- Non, cela n'est pas nécessaire

**Q4.7 - Votre région prévoit-elle d'opter pour le financement à 100 %?**

- Non
- Oui

**Q4.8 - Votre région prévoit-elle d'utiliser des instruments financiers pour soutenir les PME?**

- Oui
- Non

En cas de réponse négative, veuillez expliquer pourquoi:

**Commentaire final concernant vos attentes et préoccupations concernant l'initiative CRII+ et REACT-EU dans votre région:**

*250 caractère(s) maximum*

Sur CRII+ : manque de flexibilité en termes d'éligibilité géographique et de souplesse en termes de procédures liées aux marchés publics. Sur React : manque de flexibilité sur l'éligibilité de certaines dépenses (tourisme, transport, biocarburants).

Les données recueillies dans le cadre de l'enquête seront traitées par le Comité européen des régions. Les informations recueillies dans le cadre de l'enquête ne serviront qu'aux fins de l'objectif susmentionné. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les informations figurant sur la première page de l'enquête.

En remplissant ce questionnaire et en soumettant vos réponses à cette enquête, vous consentez à la collecte et au traitement par le Comité européen des régions de vos réponses et des données à caractère personnel qui y figurent, ainsi qu'au transfert de ces réponses et données à caractère personnel à des tiers intervenant dans l'analyse et la diffusion des résultats de l'enquête. Cette enquête a pour objet de contribuer aux objectifs poursuivis par la commission COTER, notamment la préparation d'une note qui sera publiée et transmise aux institutions de l'UE concernées, ainsi qu'à des représentants politiques, administrations et parties prenantes, au niveau européen, national, régional et local, qui sont concernés par les thèmes abordés dans l'enquête.

Les données à caractère personnel seront collectées et traitées conformément au règlement (UE) 2018 /1725. Le suivi de cette enquête nécessite le traitement de vos données à caractère personnel dans un fichier qui sera conservé pour une période n'excédant pas 5 ans. Vous disposez du droit d'accéder à ce fichier, ainsi que de rectifier toutes les données à caractère personnel qui seraient inexactes ou incomplètes, ou d'en demander la suppression, en envoyant un courrier électronique à l'adresse [coter-survey-cor@cor.europa.eu](mailto:coter-survey-cor@cor.europa.eu).

Les demandes seront traitées sans délai indu, qui ne pourra en tous cas excéder un mois à compter de leur réception. Toute demande concernant le traitement des données à caractère personnel peut être envoyée à la même adresse électronique, qui est le premier niveau de contact pour les plaintes et le signalement d'irrégularités. Le délégué à la protection des données du Comité européen des régions peut être contacté à l'adresse [data.protection@cor.europa.eu](mailto:data.protection@cor.europa.eu). Vous avez le droit de saisir à tout moment le Contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)).

J'ai lu et j'accepte la [déclaration de confidentialité](#).

## Contact

[coter-survey-cor@cor.europa.eu](mailto:coter-survey-cor@cor.europa.eu)